



*C.D. Howe Institute*  
*Institut C.D. Howe*

Institut C.D. Howe

# BULLETIN DE RECHERCHE

POLITIQUE FISCALE

## Le Budget 2010 du Québec : Effets sur la taille et la progressivité du fardeau fiscal

Alexandre Laurin



### **Dans cette étude...**

Les nouvelles mesures fiscales annoncées dans le dernier budget du Québec parviennent à un compromis raisonnable entre la juste répartition de l'impôt et l'efficience économique.

## L'ÉTUDE EN BREF

### AU SUJET DE L'AUTEUR DE CE NUMÉRO

ALEXANDRE LAURIN est  
Directeur adjoint de la  
recherche à l'Institut  
C.D. Howe.

*Les recommandations de  
l'Institut se fondent sur  
une recherche de qualité  
menée par des spécialistes  
de renom qui fait l'objet  
d'un processus d'examen  
rigoureux par les pairs.*

12,00 \$

ISBN: 978-0-88806-810-1  
ISSN 0824-8001 (copie papier);  
ISSN 1703-0765 (en ligne)

Le budget de 2010 du Québec en a fait réagir plus d'un. En particulier, plusieurs reprochent aux nouveaux prélèvements fiscaux – dont la nouvelle contribution santé – d'être injustes envers les moins nantis, c'est-à-dire de ne pas respecter le principe d'équité entre les plus riches et les plus pauvres selon lequel la part du fardeau fiscal d'un contribuable devrait augmenter en fonction de son revenu.

Les contribuables québécois sont parmi les plus fortement imposés au pays. La mise en œuvre du budget aboutira en une hausse du fardeau fiscal des contribuables québécois d'un peu moins de 2 p. cent du revenu personnel au total, creusant ainsi l'écart face au reste du pays. Si l'on admet que cet accroissement est justifié, il est utile d'en examiner l'incidence en fonction du juste partage des impôts entre nantis et moins nantis – qui découle inévitablement d'un jugement de valeur – et de l'efficacité économique.

En dépit du fait que les nouvelles mesures budgétaires ne sont qu'imparfaitement indexées aux revenus, dans l'ensemble ils ne nuisent que dans une faible mesure à la progressivité du régime fiscal. De plus, comme le régime québécois est le plus progressif au pays, le niveau de progressivité demeurera quand même supérieur à ce que l'on retrouverait dans la plupart des autres provinces.

D'un autre côté, limiter la hausse des impôts à ceux disposant des revenus les plus élevés entraînerait une augmentation considérable de leur taux d'imposition effectif, allant de 5 points de pourcentage pour les 10 p. cent mieux nantis à 20 points pour les 1 p. cent mieux nantis. Ces augmentations seraient considérables et entraîneraient sans doute un coût économique important.

Or, la fragilité de la reprise économique et de l'état des finances publiques exige que l'on porte une attention particulière aux impacts économiques potentiels. Dans la mesure où tous profitent du maintien des services publics et que le système demeure largement progressif, les mesures fiscales annoncées dans le dernier budget du Québec semblent parvenir à un compromis raisonnable entre la juste répartition de l'impôt et l'efficacité économique. Cet objectif est important pour l'accomplissement d'un Québec prospère qui a les moyens de ses ambitions.

### À PROPOS DE L'INSTITUT

L'Institut C.D. Howe est un centre de recherche non partisan ayant pour objectif d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens en favorisant des politiques économiques et sociales sensées. L'Institut promeut ces politiques économiques et sociales par la recherche et la communication. Les activités de l'Institut se déroulent à l'échelle nationale et incluent des tables rondes sur les politiques, des présentations réalisées par son personnel dans les grands centres régionaux ainsi que devant les comités parlementaires. Les membres individuels et institutionnels de l'Institut sont issus du secteur des affaires, des universités et d'associations professionnelles à travers le pays.

INDÉPENDANTE • RAISONNÉE • PERTINENTE

**L**e budget de 2010 du Québec fait couler beaucoup d'encre. En particulier, plusieurs reprochent aux nouveaux prélèvements fiscaux – dont la nouvelle contribution santé – d'être injustes envers les moins nantis, c'est-à-dire de ne pas respecter le principe d'équité entre les plus riches et les plus pauvres selon lequel la part du fardeau fiscal d'un contribuable devrait augmenter en fonction de son revenu.

Cette étude analyse brièvement le régime fiscal actuel et l'impact qu'auront les nouvelles mesures budgétaires annoncées. Ce papier ne s'attarde pas sur la proposition préliminaire d'instaurer une nouvelle franchise santé de type ticket modérateur, qui s'apparente plus à un frais d'utilisation qu'à une taxe ou un impôt. De toute façon, cette proposition semble tellement impopulaire qu'il apparait de moins en moins probable qu'elle soit adoptée sans subir de modifications majeures.

Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause le régime fiscal québécois, ni les services publics qui s'y rattachent, mais d'examiner le niveau actuel des impôts et leur progressivité en fonction du revenu afin de mieux comprendre l'impact qu'auront les nouvelles mesures fiscales.

Des constatations importantes émergent de l'analyse qui suit. À moins de bénéficier d'un revenu inférieur à la moyenne, les contribuables québécois sont déjà, et ce, avant l'application des nouvelles mesures budgétaires, les plus fortement imposés au Canada.<sup>1</sup> Le fardeau fiscal provincial – si l'on inclut toutes les cotisations sur le revenu, les taxes à la consommation et les transferts fiscaux – en fonction du revenu personnel dépasse de près du double ce qu'il serait si les contribuables québécois avaient été soumis au régime fiscal de l'Alberta, et de près de 16 p. cent ce qu'il serait sous les régimes fiscaux de

l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le régime fiscal québécois est également le plus progressif.

Les mesures fiscales proposées dans le nouveau budget du Québec demanderont un effort supplémentaire de la part des contribuables. Si l'on admet que cet accroissement est justifié, il est utile d'en examiner l'incidence en fonction des impacts pour l'économie et le juste partage des impôts entre nantis et moins nantis.

Les nouveaux prélèvements fiscaux réduisent légèrement la progressivité du régime fiscal (tableau 3). D'un autre côté, ne faire payer que les mieux nantis entraînerait une augmentation considérable de leur taux d'imposition effectif, allant de 5 points de pourcentage pour les 10 p. cent mieux nantis à 20 points pour les 1 p. cent mieux nantis (tableau 4). Ces augmentations seraient substantielles et entraîneraient sans doute un coût économique important.

### Doit-on privilégier la réduction des inégalités de revenu ou l'efficacité économique ?

Les prélèvements fiscaux et les paiements de transfert aux particuliers sont de puissants outils à la disposition des gouvernements afin de corriger les inégalités de revenu et mieux répartir la richesse collective. Les impôts servent également à financer les programmes sociaux et autres services publics, qui eux aussi contribuent à la répartition du bien-être.

On doit aussi reconnaître que la juste répartition des charges fiscales et des dépenses publiques entre individus est avant tout une question d'ordre moral ou philosophique. Certains prétendent que les riches tirent un bénéfice relativement plus élevé de l'étendue des services publics, et que par conséquent ils devraient contribuer relativement plus. D'autres justifient la redistribution des revenus sur des principes égalitaires. Mais presque tous conviennent que le régime fiscal doit comporter une certaine mesure de progressivité pour en arriver à une répartition équitable du fardeau fiscal entre différents contribuables selon leurs revenus (Mankiw 2010).

L'auteur tient à remercier Philippe Bergevin, Jean-Yves Duclos, Philippe Le Goff, Colin Busby, Robert Gagné et plusieurs autres réviseurs pour leurs commentaires et suggestions. L'auteur assume la responsabilité des conclusions et de toute erreur qui pourrait subsister.

- 1 Le fardeau fiscal de la moitié des contribuables québécois bénéficiant des revenus les plus élevés est plus lourd au Québec qu'il ne le serait sous les régimes fiscaux de chacune des autres provinces (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse où il serait légèrement inférieur). Le fardeau fiscal total est également plus élevé au Québec qu'il ne le serait sous les régimes fiscaux de l'ensemble des provinces à l'ouest du Québec. Cette étude montre les résultats d'estimation pour les régimes fiscaux de la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, qui comptent pour plus de 85 p. cent de la population canadienne. Les résultats pour les régimes fiscaux des autres provinces sont disponibles sur demande.

Par ailleurs, la plupart des économistes conviennent que les impôts ont une incidence négative sur l'efficacité économique, et donc sur l'ampleur des recettes fiscales et des services publics à se répartir. Une métaphore d'Arthur Okun illustre bien le compromis qui existe entre la maximisation de l'efficacité économique et la redistribution des revenus : « L'argent redistribué des riches aux pauvres se déplace dans un sceau percé. Une partie sera perdue en transit, les pauvres ne recevront donc pas tout l'argent collecté des plus riches. » (Okun 1975)

Dans cette métaphore, les sommes égarées représentent la perte d'efficacité économique. Confrontés à une hausse d'impôt, les contribuables tendent à modifier leurs activités en vue de minimiser leur fardeau fiscal. Par exemple, l'impôt sur le revenu du capital peut dissuader l'épargne, ou encourager la délocalisation de certaines activités ou projets d'investissement. Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers, il réduit le rendement des activités rémunérées par rapport à la valeur du travail non rémunéré et des loisirs. Un impôt trop élevé ou excessivement progressif peut donc décourager le travail et les efforts supplémentaires chez certains travailleurs ou favoriser les mouvements migratoires. Pour leur part, les taxes à la consommation sont plus difficiles à éviter lorsqu'elles s'appliquent à un taux unique à l'ensemble des produits et services, mais d'un autre côté elles peuvent nuire à la progressivité du régime fiscal.

Ces comportements sont généralement nuisibles<sup>2</sup> pour l'assiette fiscale et le bien-être collectif. Ces effets négatifs font l'objet de nombreuses études et continuent de préoccuper les économistes (Dahlby 2008). En règle générale, l'impôt sur le rendement du capital est le plus dommageable, suivi des impôts personnels sur le revenu, puis des taxes à la consommation.<sup>3</sup>

Au-delà du type d'impôt, l'importance des pertes d'efficacité face à une hausse des impôts dépend surtout

de leur niveau avant la majoration et de leur niveau relevé en comparaison avec celui d'autres juridictions. Habituellement, plus les impôts sont élevés, plus le coût économique d'une majoration sera important.

En somme, si nous devons en arriver à un compromis entre la juste répartition de l'impôt – qui résulte d'un jugement de valeur – et l'efficacité économique, il est utile d'avoir une idée claire des impacts d'une hausse des impôts sur la progressivité du régime fiscal et sur le niveau des impôts en comparaison à ceux d'autres juridictions.

### Un aperçu de la situation actuelle : Le régime fiscal québécois comparé à celui d'autres provinces

Les provinces canadiennes perçoivent plusieurs types d'impôts sur le revenu des particuliers et taxes à la consommation. Au Québec, il y a entre autres l'impôt sur le revenu et la taxe de vente du Québec (TVQ), auxquels s'ajoutent, par exemple, les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale, les cotisations au Fonds des services de santé, et des taxes spécifiques sur les boissons alcooliques, le tabac, les carburants et les divertissements. De plus, les gouvernements provinciaux versent une variété de crédits d'impôt remboursables aux contribuables qui y sont éligibles, dont, au Québec, le Soutien aux enfants, la Prime au travail, le Remboursement d'impôts fonciers, et les crédits pour la TVQ, les frais médicaux et les aidants naturels.

Les tableaux 1 et 2 montrent les résultats d'estimation de la taille et de la part relative du fardeau des charges fiscales perçues par le Québec par tranche de contribuables<sup>4</sup> échelonnées selon leurs revenus.<sup>5</sup> Ces tableaux montrent également ce que serait, hypothétiquement, le fardeau fiscal des contribuables québécois s'ils avaient été soumis aux impôts, taxes et crédits de l'Ontario, de l'Alberta ou de la Colombie-

2 Il est possible qu'un impôt serve à améliorer le bien-être collectif lorsqu'il dissuade les contribuables d'adopter des comportements qui sont collectivement nuisibles, mais pour lesquels le coût externe pour la société n'est pas directement ou entièrement assumé par ceux qui en sont responsables.

3 Le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (2010) a rendu publiques des estimations de l'impact d'une gamme de prélèvements fiscaux sur la croissance économique: chaque milliard de dollars de hausse d'impôt sur le revenu des sociétés et sur le revenu des particuliers engendre un coût à long terme pour l'économie de 0,89 et 0,76 milliard de dollars, respectivement. En comparaison, le coût économique d'une hausse équivalente des taxes à la consommation est estimé à 0,28 milliard de dollars. D'autres chercheurs sont arrivés à des résultats semblables (Baylor et Beauséjour 2004).

4 Contribuable est utilisé ici au sens large de « déclarant », c'est-à-dire toute personne qui soumet une déclaration de revenus.

5 Revenus de source imposable, excluant la Pension de la Sécurité de la vieillesse et la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Tableau 1: Fardeau fiscal provincial en pourcentage du revenu personnel, 2009

Contribuables québécois échelonnés selon le revenu, <sup>(1)</sup> du plus élevé au plus faible	Fardeau fiscal provincial <sup>(2)</sup> en pourcentage du revenu			
	Québec	Ontario	Alberta	C.-B.
premiers 1%	19,3	17,2	11,1	15,4
premiers 5%	18,2	15,6	10,7	14,0
premiers 10%	17,5	14,7	10,3	13,3
premiers 25%	16,2	13,4	9,4	12,4
premiers 50%	14,7	12,4	8,4	11,8
derniers 50%	6,5	7,0	3,9	9,9

Notes :

1. Voir le tableau A-1 en annexe pour plus de détails sur les catégories de revenu.

2. Le fardeau fiscal pour les provinces autres que le Québec représente une estimation de ce qu'il aurait été si les contribuables québécois avaient été soumis aux régimes fiscaux des autres provinces. La valeur de l'abattement du Québec est ajoutée au fardeau fiscal des autres provinces aux fins de comparaison. Le fardeau fiscal représente le montant des impôts et des taxes moins les crédits remboursables.

Source : Estimations de l'auteur faites à partir de la BD/MSPS, version 18,0. Des détails sur la méthodologie sont fournis en annexe.

Britannique.<sup>6</sup> La méthodologie utilisée pour en arriver à ces estimations est fournie en annexe.

On remarque qu'à l'exception des contribuables aux revenus les plus faibles, les contribuables québécois sont imposés plus fortement qu'ils ne l'auraient été s'ils avaient été soumis aux régimes fiscaux<sup>7</sup> de l'Ontario, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique (tableau 1). Par exemple, les contribuables québécois appartenant à la tranche des revenus les plus élevés consacrent en moyenne plus de 19 p. cent de leur revenu aux divers prélèvements fiscaux du Québec, près du double de ce qu'ils auraient dû déboursier s'ils avaient été soumis au système fiscal albertain (tableau 1).

On constate également que le système fiscal québécois est largement progressif, c'est-à-dire que la portion du revenu consacrée aux impôts et taxes (nets des crédits) augmente rapidement avec le revenu (tableau 1). Bien que ce phénomène ne soit pas unique au Québec, le niveau de progressivité du régime fiscal québécois est dans l'ensemble supérieur à celui des autres provinces, notamment la Colombie-Britannique, comme en témoigne l'indice de progressivité Reynolds-Smolensky plus élevé au Québec (tableau 2).

Aussi, la grande majorité des recettes fiscales proviennent d'une minorité de contribuables. Plus

des deux tiers des recettes fiscales nettes du Québec proviennent du quart de tous les contribuables, alors que plus de 90 p. cent proviennent des contribuables appartenant à la moitié la plus riche (tableau 2). Cette concentration des recettes fiscales est en grande partie due aux inégalités de revenus, et dans une certaine mesure à la progressivité du régime fiscal.

Finalement, on remarque que le régime fiscal québécois contribue à atténuer les inégalités de revenus entre nantis et moins nantis puisque les catégories de contribuables aux revenus plus élevés versent une proportion des impôts supérieure aux revenus qu'elles ont touchés. On observe la même situation pour les autres régimes provinciaux (tableau 2).

### L'impact des nouvelles mesures fiscales

Le dernier budget du Québec propose de nouvelles mesures budgétaires qui seront introduites graduellement d'ici 2013, dont les quatre principales sont : une nouvelle contribution santé, un nouveau crédit d'impôt pour la solidarité, deux hausses consécutives du taux de la TVQ et une hausse graduelle de la taxe sur les carburants – une brève description de ces mesures se trouve dans l'encadré à la page suivante. Le tableau 3 montre l'impact qu'auront les nouvelles mesures fiscale sur

6 Ces quatre provinces comptent pour plus de 85 p. cent de la population canadienne. Les résultats pour les régimes fiscaux des autres provinces sont disponibles sur demande.

7 La somme des impôts et taxes moins les crédits d'impôt remboursables.

Tableau 2 : Fardeau fiscal provincial en pourcentage du total, 2009

Contribuables québécois échelonnés selon le revenu, <sup>(1)</sup> du plus élevé au plus faible	Revenus gagnés en pourcentage du total	Fardeau fiscal provincial <sup>(2)</sup> en pourcentage du total			
		Québec	Ontario	Alberta	C.-B.
premiers 1%	8,9	12,7	13,3	12,9	11,9
premiers 5%	21,2	29,0	29,0	29,7	25,9
premiers 10%	31,9	42,0	41,1	43,3	37,1
premiers 25%	55,9	68,1	65,6	69,2	60,4
premiers 50%	81,8	91,0	88,6	90,6	83,9
derniers 50%	18,2	9,0	11,4	9,4	16,1
<i>Tous les contribuables</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Indice de progressivité Reynolds-Smolensky<sup>(3)</sup></b>		0,040	0,029	0,036	0,027

Notes :

1. Voir le tableau A-1 en annexe pour plus de détails sur les catégories de revenu.
2. Le fardeau fiscal pour les provinces autres que le Québec représente une estimation de ce qu'il aurait été si les contribuables québécois avaient été soumis aux régimes fiscaux des autres provinces. La valeur de l'abattement du Québec est ajoutée au fardeau fiscal des autres provinces aux fins de comparaison. Le fardeau fiscal représente le montant des impôts et des taxes moins les crédits remboursables.
3. L'indice de progressivité Reynolds-Smolensky (1977) – qui représente la différence entre le coefficient de Gini avant impôts et le coefficient de concentration des revenus après impôts – mesure la progressivité globale d'un régime fiscal sur la base de son impact redistributif. Plus l'indice est élevé, plus le régime fiscal est progressif. Voir Ducloux et Tabi (1999) et Kesselman et Cheung (2004) pour des renseignements sur les mesures de progressivité et leur application.

Source : Estimations de l'auteur faites à partir de la BD/MSPS, version 18,0. Des détails sur la méthodologie sont fournis en annexe.

l'imposition effective et sur la progressivité du régime fiscal québécois.

Pour l'ensemble des contribuables, les nouvelles mesures se solderont par une augmentation de près de 15 p. cent du fardeau des charges fiscales perçues par le Québec. Pour les contribuables appartenant à la moitié la plus riche – c.-à-d. ceux qui bénéficient d'un revenu supérieur à la médiane – la hausse du

fardeau fiscal en fonction du revenu augmentera graduellement à mesure que le revenu diminue, pour atteindre un montant global équivalent à 1,8 p. cent du revenu personnel. Tandis que pour les autres, appartenant à la moitié la plus pauvre, la hausse représentera 1,3 p. cent du revenu (tableau 3).

Cette majoration aura pour effet de creuser l'écart actuel entre le Québec et les autres provinces.<sup>8</sup> Par

## Budget 2010 du Québec : Les principales mesures fiscales

- **Instauration d'une contribution santé** : À compter de l'année 2012, une contribution de 200 \$ par adulte sera exigée à moins que le revenu familial pour l'année soit égal ou inférieur au seuil d'exemption en vigueur fondée sur la grille de calcul de la prime au Régime public d'assurance médicaments.
- **Hausse de la taxe de vente du Québec** : Le taux de la TVQ sera majoré d'un point de pourcentage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et d'un autre point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le portant ainsi de 7,5 p. cent à 9,5 p. cent.
- **Hausse graduelle de la taxe sur les carburants** : Les taux de la taxe sur les carburants applicables à l'essence et au carburant diesel seront majorés annuellement d'ici 2013 pour atteindre une hausse totale de plus de 25 p. cent en moyenne.
- **Instauration du nouveau crédit d'impôt pour la solidarité** : Le crédit d'impôt pour la TVQ, le remboursement d'impôts fonciers, et le crédit d'impôt pour les villages nordiques seront regroupés en un seul crédit d'impôt remboursable, le crédit d'impôt pour la solidarité, qui sera bonifié pour tenir compte des nouvelles mesures fiscales.

Tableau 3 : Impacts des nouvelles mesures sur le fardeau fiscal provincial et la progressivité, 2009 et 2013

Contribuables québécois échelonnés selon le revenu, <sup>(1)</sup> du plus élevé au plus faible	Fardeau fiscal <sup>(2)</sup> en pourcentage du revenu			Fardeau fiscal <sup>(2)</sup> en pourcentage du total		
	2009	2013	variation	2009	2013	variation
premiers 1%	19,3	20,2	+0,9	12,7	11,9	-0,8
premiers 5%	18,2	19,5	+1,2	29,0	27,6	-1,4
premiers 10%	17,5	18,9	+1,4	42,0	40,4	-1,6
premiers 25%	16,2	17,8	+1,6	68,1	66,5	-1,6
premiers 50%	14,7	16,6	+1,8	91,0	90,6	-0,4
derniers 50%	6,5	7,8	+1,3	9,0	9,4	+0,4
<b>Indice de progressivité Reynolds-Smolensky<sup>(3)</sup></b>				0,040	0,033	-0,007

## Notes :

1. Voir le tableau A-1 en annexe pour plus de détails sur les catégories de revenu.

2. Le fardeau fiscal représente le montant des impôts et des taxes moins les crédits remboursables.

3. L'indice de progressivité Reynolds-Smolensky (1977) – qui représente la différence entre le coefficient de Gini avant impôts et le coefficient de concentration des revenus après impôts – mesure la progressivité globale d'un régime fiscal sur la base de son impact redistributif. Plus l'indice est élevé, plus le régime fiscal est progressif. Voir Duclos et Tabi (1999) et Kesselman et Cheung (2004) pour des renseignements sur les mesures de progressivité et leur application.

Source : Estimations de l'auteur faites à partir de la BD/MSPS, version 18.0. Des détails sur la méthodologie sont fournis en annexe.

exemple, en 2013, le fardeau fiscal des contribuables québécois appartenant à la moitié la plus riche sera supérieur de plus du tiers à celui qui aurait été obtenu sous le régime fiscal ontarien<sup>9</sup> (tableaux 1 et 3).

On remarque également que les mesures auront une incidence régressive sur la répartition des revenus après impôts. Premièrement, la hausse du taux d'imposition effectif sera plus grande à mesure que les revenus régressent, ayant pour effet d'augmenter légèrement la contribution relative des moins nantis aux recettes fiscales totales, et de réduire celle des plus riches (tableau 3). Deuxièmement, l'indice de progressivité diminuera, signifiant donc une moins grande redistribution des revenus par le régime fiscal (tableau 3). Par contre, comme l'ampleur de ces variations reste faible, la répartition globale des impôts demeurera tout de même manifestement progressive et encore supérieure à ce que l'on obtiendrait sous le régime fiscal de la plupart des autres provinces<sup>10</sup> (tableaux 2 et 3).

### Restreindre les hausses d'impôts aux revenus les plus élevés : Est-ce une alternative viable?

Les nouvelles mesures budgétaires annoncées hausseront le fardeau fiscal des contribuables québécois d'à peu près 1,7 p. cent du revenu personnel au total. Certains soutiennent que les plus riches ne paient pas leur juste part des impôts, et que par conséquent il serait plus équitable de limiter la portée de cette hausse à ceux qui profitent des revenus les plus élevés.

Le tableau 4 brosse un portrait des redressements d'impôt qui seraient nécessaires si la hausse du fardeau fiscal était limitée aux plus riches tout en générant les mêmes recettes budgétaires. On calcule ainsi l'augmentation des impôts qui serait nécessaire si l'augmentation totale des revenus de l'État ne provenait que du 1 p. cent des contribuables les plus imposés, des 5 premiers p. cent, et ainsi de suite. Le tableau 4 indique que l'impôt des contribuables appartenant aux premiers 1 p. cent, 5 p. cent et 10 p.

8 En supposant, bien entendu, que les autres provinces n'apportent pas de modifications majeures à leur régime fiscal. Pour l'instant, le Québec et la Nouvelle-Écosse sont les seules provinces ayant annoncé des hausses d'impôt significatives dans le cadre de leur plan de retour à l'équilibre budgétaire pluriannuel.

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*

**Tableau 4 : Qu'arriverait-il si l'on restreignait les augmentations d'impôt aux paliers de revenu les plus élevés ? Hausse d'impôt requise afin de générer les mêmes recettes budgétaires, 2013**

Contribuables québécois échelonnés selon le revenu, <sup>(1)</sup> du plus élevé au plus faible	Hausse d'impôt requise
	(en pourcentage du revenu)
premiers 1%	19,6
premiers 5%	8,1
premiers 10%	5,4
premiers 25%	3,1
premiers 50%	2,1

Note :

1. Voir le tableau A-1 en annexe pour plus de détails sur les catégories de revenu.

Source : Estimations de l'auteur faites à partir de la BD/MSPS, version 18,0. Des détails sur la méthodologie sont fournis en annexe.

cent des revenus les plus élevés devrait augmenter respectivement de 20 p. cent, 8 p. cent et 5 p. cent du revenu personnel (tableau 4) afin d'accroître les revenus budgétaires du même montant que les mesures annoncées dans le budget. De plus, ces estimations ne tiennent pas compte des changements de comportements qui pourraient survenir à terme.

Ces hausses seraient substantielles et pourraient mener à des inefficacités économiques importantes puisque les Québécois aux revenus les plus élevés sont déjà les plus fortement imposés. Par exemple, une augmentation de 5 points de pourcentage pour les 10 p. cent plus riches au Québec ferait passer le fardeau fiscal provincial des ces contribuables à plus de deux fois ce qu'il serait en Alberta, et à plus de 1,5 fois ce qu'il serait en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette situation risquerait de nuire au solde migratoire interprovincial en influençant le déplacement des travailleurs qualifiés susceptibles de venir s'établir au Québec ou de le quitter vers une autre province. La taille du bassin de travailleurs qualifiés influence aussi la capacité de la province à attirer les capitaux étrangers. À tout le moins, des hausses d'impôt ciblées aussi importantes risqueraient de nuire au progrès économique et à l'assiette fiscale.

## En conclusion

Bien que l'efficacité sur le plan économique ne soit pas le seul facteur à considérer, la fragilité de la reprise économique et de la situation financière du gouvernement québécois exige que l'on porte une attention toute particulière aux impacts d'une hausse d'impôt potentielle sur l'économie et sur l'assiette fiscale. À cet égard, les hausses de taxes à la consommation et la nouvelle contribution santé sont relativement moins dommageables qu'une hausse de l'impôt restreinte aux revenus plus élevés.

En dépit du fait que les nouvelles mesures budgétaires ne sont qu'imparfaitement indexées aux revenus, ils ne nuisent que dans une faible mesure à la progressivité globale du régime (tableau 3). De plus, le niveau de progressivité demeurera supérieur à ce que l'on retrouverait dans la plupart des autres provinces.

Dans la mesure où tous profitent du maintien des services publics et que le système demeure largement progressif, les mesures fiscales annoncées dans le dernier budget du Québec semblent parvenir à un compromis raisonnable entre la juste répartition de l'impôt et l'efficacité économique. Cet objectif est important pour l'accomplissement d'un Québec prospère qui a les moyens de ses ambitions.



## ANNEXE

## Méthodologie

Les estimations fiscales dans cette étude sont produites à l'aide de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada, version 18,0. Ce modèle permet d'évaluer les coûts ou les effets sur la redistribution des revenus des changements apportés au système d'impôts personnels et de paiements de transfert fiscaux. Ce modèle comprend l'ensemble des impôts, des taxes, des crédits d'impôts et autres paiements de transfert.

Les tableaux 1 à 4 sont organisés en catégorie de revenu personnel tiré de sources imposables (à l'exception de la Pension de la Sécurité de la vieillesse et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants). Les contribuables sont échelonnés selon le revenu, soit les premiers 1 p. cent, 5 p. cent, 10 p. cent, 25 p. cent et 50 p.

cent des contribuables aux revenus les plus élevés, et les derniers 50 p. cent aux revenus les plus faibles. Cet échantillonnage permet de bien distinguer la progression des impôts selon les revenus.

Le tableau A1 fournit plus de détails sur la composition des catégories de revenu se trouvant dans les tableaux 1 à 4. Il est important de noter que les catégories ne sont pas exclusives, c'est-à-dire que les contribuables faisant partie des premiers 1 p. cent font également partie des premiers 5 p. cent et ainsi de suite. Aussi, afin de mieux refléter la réalité économique des contribuables qui ont un(e) conjoint(e), le revenu gagné et le fardeau fiscal du couple sont considérés être partagés à parts égales entre chacun des conjoints.

Tableau A1: Détails sur les catégories de revenus

Contribuables québécois échelonnés selon le revenu, du plus élevé au plus faible	Seuils de revenu	Nombre de contribuables
premiers 1%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu supérieur à 159 362 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu total du couple supérieur à 318 724 \$</li> </ul>	62 671
premiers 5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu supérieur à 81 910 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu total du couple supérieur à 163 820 \$</li> </ul>	313 355
premiers 10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu supérieur à 66 208 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu du couple supérieur à 132 416 \$</li> </ul>	626 710
premiers 25%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu supérieur à 44 855 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu total du couple supérieur à 89 710 \$</li> </ul>	1 566 755
premiers 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu supérieur à 26 853 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu total du couple supérieur à 53 706 \$</li> </ul>	3 133 550
derniers 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes seules</b> : revenu inférieur à 26 853 \$</li> <li>• <b>Conjoints</b> : revenu total du couple inférieur à 53 706 \$</li> </ul>	3 133 550

Source : Estimations de l'auteur faites à partir de la BD/MSPS, version 18,0.

## Références

- Baylor, Maximilian, et Louis Beauséjour. 2004. « Taxation and Economic Efficiency: Results from a Canadian CGE Model ». Document de travail 2004-10. Ministère des Finances, Ottawa.
- Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques. 2010. « Le Québec face à ses défis -Fascicule 2 ». Gouvernement du Québec.
- Dahlby, Bev. 2008. « The Marginal Cost of Public Funds: Theory and Applications ». MIT Press.
- Duclos, Jean-Yves, et Martin Tabi. 1999. « Inégalité et redistribution du revenu, avec une application au Canada ». *L'Actualité économique*, vol. 75, pp. 95-122.
- Kesselman, Jonathan R., et Ron Cheung. 2004. « Tax Incidence, Progressivity, and Inequality in Canada ». *Canadian Tax Journal*, vol. 52, no. 3, pp. 709-789.
- Mankiw, N. Gregory. 2010. « Spreading the Wealth Around: Reflections Inspired by Joe the Plumber ». Discussion Paper Number 2182. Harvard Institute of Economic Research.
- Okun, Arthur M. 1975. « Equality and Efficiency, the Big Tradeoff ». Brookings Institution.
- Reynolds, Morgan O., et Eugene Smolensky. 1977. « Public Expenditures, Taxes, and the Distribution of Income: The United States, 1950, 1961, 1970 ». Academic Press.

*Le Bulletin de recherche*© de l'Institut C.D. Howe offre une analyse périodique et un commentaire sur des questions de politiques publiques qui font l'actualité. La préparation de la copie aux fins de publication a été faite par Heather Vilistus et James Fleming a édité le manuscrit. Comme pour toute publication de l'Institut, les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des membres de l'Institut ou de son conseil d'administration. Les citations sont permises à condition d'en mentionner la source. Les personnes qui souhaitent commander cette publication sont priées de s'adresser aux Édition Renouf Publishing Company ltée, 5369, chemin Canotek, Ottawa, (Ontario) K1J 9J3; ou à l'Institut C.D. Howe, 67, rue Yonge, bureau 300, Toronto (Ontario) M5E 1J8. Le texte complet se trouve également sur la page web de l'Institut à l'adresse suivante [www.cdhowe.org](http://www.cdhowe.org).

- Juin 2010 Bergevin, Philippe, and Colin Busby. "The Loonie's Flirtation with Parity: Prospects and Policy Implications." C.D. Howe Institute e-brief.
- Juin 2010 Richards, John. *Reducing Lone-Parent Poverty: A Canadian Success Story*. C.D. Howe Institute Commentary 305.
- Juin 2010 Dachis, Benjamin, and Robert Hebdon. *The Laws of Unintended Consequence: The Effect of Labour Legislation on Wages and Strikes*. C.D. Howe Institute Commentary 304.
- Juin 2010 Johnson, David. "British Columbia's Best Schools: Where Teachers Make the Difference." C.D. Howe Institute e-brief.
- Juin 2010 Knox, Robert. "Who Can Work Where: Reducing Barriers to Labour Mobility in Canada." C.D. Howe Institute Backgrounder 131.
- Mai 2010 Bergevin, Philippe. "Addicted to Ratings: The Case for Reducing Governments' Reliance on Credit Ratings." C.D. Howe Institute Backgrounder 130.
- Mai 2010 Laidler, David. *Securing Monetary Stability: Canada's Monetary Policy Regime after 2011*. C.D. Howe Institute e-book.
- Mai 2010 Busby, Colin, and William B.P. Robson. "Target Practice Needed: Canada's 2010 Fiscal Accountability Rankings." C.D. Howe Institute Backgrounder 129.
- Mai 2010 Cave, Martin, and Adrian Foster. *Solving Spectrum Gridlock: Reforms to Liberalize Radio Spectrum Management in Canada in the Face of Growing Scarcity*. C.D. Howe Institute Commentary 303.
- Mai 2010 Busby, Colin. "Manitoba's Demographic Challenge: Why Improving Aboriginal Education Outcomes Is Vital for Economic Prosperity." C.D. Howe Institute e-brief.
- Avril 2010 Alarie, Benjamin, and Finn Poschmann. "Ontario's Green Energy "Fee": The Trouble with Taxation Through Regulation." C.D. Howe Institute e-brief.
- Avril 2010 Bergevin, Phillippe, and David Laidler. "Room for Manoeuvre – Monetary Policy Over the Next Eighteen Months, and the Allure of Price-Level Targeting." C.D. Howe Institute e-brief.
- Avril 2010 Robson, William B.P., and Colin Busby. "Freeing up Food: The Ongoing Cost, and Potential Reform, of Supply Management." C.D. Howe Institute Backgrounder 128.
- Avril 2010 Bjornlund, Henning. *The Competition for Water: Striking a Balance among Social, Environmental, and Economic Needs*. C.D. Howe Institute Commentary 302.
- Mars 2010 Johnson, David. "School Grades: Identifying Alberta's Best Schools, an Update." C.D. Howe Institute e-brief.
- Mars 2010 Dodge, David A., Alexandre Laurin, and Colin Busby. "The Piggy Bank Index: Matching Canadians' Saving Rates to Their Retirement Dreams." C.D. Howe Institute e-brief.
- Mars 2010 Siklos, Pierre L. "Taking Monetary Aggregates Seriously." C.D. Howe Institute e-brief.
- Mars 2010 Stapleton, John. "Down but Not Out: Reforming Social Assistance Rules that Punish the Poor for Saving." C.D. Howe Institute e-brief.
- Février 2010 Parkin, Michael. "How Soon? How Fast? Interest Rates and Other Monetary Policy Decisions in 2010." C.D. Howe Institute e-brief.
- Février 2010 Laurin, Alexandre, William B.P. Robson, Colin Busby, and Finn Poschmann. "Back to Balance: A Shadow Federal budget for 2010." C.D. Howe Institute Backgrounder 127.

## APPUYEZ L'INSTITUT

Pour en savoir plus sur les façons d'appuyer le travail essentiel que fait l'Institut C.D. Howe sur les politiques publiques, en faisant un don ou en devenant membre, veuillez consulter le site internet suivant [www.cdhowe.org](http://www.cdhowe.org) ou téléphoner au 416-865-1904. Informez-vous sur les activités de l'Institut et sur la façon de faire un don à l'Institut. Vous recevrez un reçu pour votre don.

## UNE RÉPUTATION D'INDÉPENDANCE ET D'IMPARTIALITÉ

La réputation qu'a l'Institut C.D. Howe de réaliser des recherches indépendantes, rationnelles et pertinentes sur les politiques publiques est sa plus grande fierté. Il s'agit du fondement même de sa crédibilité et de l'efficacité de ses travaux. L'indépendance et l'impartialité sont les valeurs qui orientent la recherche, qui guident les actions de son personnel et qui limitent les contributions financières qu'acceptent l'Institut.

Pour en savoir plus sur nos politiques indépendantes et non partisans: [www.cdhowe.org](http://www.cdhowe.org).